



# inform CONTACT

## NOUVELLES DE LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES SYNDICATS

N 33

Avril - Juin 2001

### **Biélorussie: l'opposition persiste**

Nous avons déjà informé de la mission que l'OIT avait envoyé en Biélorussie en octobre 2000 pour se mettre au courant sur place de nombreuses et systématiques violations des droits syndicaux. Les membres de la mission ont étudié à fond toutes les plaintes et ont entendu les arguments présentés par les syndicats, le gouvernement et la Présidence.

Les conclusions de la mission n'étaient guère favorables aux autorités biélorusses. En tenant compte, le Conseil d'administration de l'OIT a examiné la plainte des syndicats de Biélorussie et a approuvé à l'unanimité les recommandations du Comité de la liberté d'association.

Les divergences de positions syndicales et gouvernementales sont si profondes, dit la conclusion du Comité, qu'il est peu probable qu'elles puissent être surmontées par des modifications à la législation. D'après le Comité, le gouvernement doit tout faire pour cesser immédiatement toutes les tentatives d'ingérence dans les affaires intérieures des syndicats.

Afin de faire connaître aux militants les conclusions et les recommandations dudit Comité de l'OIT, une réunion syndicale nationale a été convoquée à Minsk les 5 et 6 avril dernier. Plus de 700 responsables et militants syndicaux de tout niveau ont participé à la réunion organisée par la Fédération des syndicats de Biélorussie (FSB) avec le soutien du BIT et de la CISL.

Le mouvement syndical international a activement soutenu les syndicats biélorusses en opposition aux pouvoirs. Plus de 30 représentants d'unions syndicales étrangères

sont venus à Minsk à cette occasion. IL s'agissait d'une délégation de l'OIT, des leaders des centrales belge, moldave, polonaise, russe, ukrainienne, française, suédoise, ainsi que de responsables de la CGS, de la CISL et de quelques Secrétariats internationaux.

Au nom du BIT, Ursula Engelen-Kefer s'est adressée aux participants pour leur faire connaître la décision du Conseil d'administration de l'OIT et ses recommandations bien fermes. Bill Jordan, Secrétaire général de la CISL, a insisté sur la nécessité pour l'Europe occidentale de coopérer avec la Biélorussie en fonction de l'état des droits syndicaux dans le pays.

Les participants biélorusses se sont montrés préoccupés par l'offensive généralisée des pouvoirs contre le mouvement syndical. La résolution finale souligne que, malgré le soutien des justes revendications des travailleurs de Biélorussie, apporté par la communauté syndicale internationale, et au mépris de la décision du Conseil d'administration de l'OIT, la pression sur les syndicats s'accroît. Plusieurs organisations syndicales se voient refuser l'enregistrement (cela signifie en fait leur liquidation), on entreprend des tentatives de détruire les syndicats sectoriels, de réviser les droits de propriété des syndicats. Selon les participants, la victoire ne peut être obtenue qu'après avoir réuni les efforts de toutes les unions syndicales opérant en Biélorussie.

Intervenant à une conférence de presse sur le bilan de la réunion, Vladimir Gontcharik, Président de la FSB, a souligné que les participants étaient satisfaits des conclusions de l'OIT. A ses dires, si le gouvernement biélorusse commence à réaliser ses recommandations, cela signifiera que le conflit

est clos. Mais s'il en fera fi, les syndicats se conduiront de manière adéquate.

Les pouvoirs publics ont adopté une attitude très négative à l'égard de la réunion syndicale nationale. Le gouvernement et d'autres organes de pouvoir n'ont pas répondu à l'invitation. On a refusé à la FSB de mettre à sa disposition un local pour tenir la réunion. Malgré la présence de plusieurs correspondants de presse, les plus importants masse-médias biélorusses ont passé sous silence cet événement.

### **Congrès d'«Electroprofsoyuz»**

Les problèmes de l'intégration et de ses répercussions sociales pour les travailleurs du secteur énergétique dans la CEI ont été au coeur des débats au 2e Congrès de l'Union internationale des syndicats «Electroprofsoyuz» qui s'est tenu à Moscou le 29 mars dernier.

Y ont pris part des délégués des organisations affiliées à l'UIS, syndicats des travailleurs de l'énergie, des représentants de l'industrie électrotechnique de la plupart des pays CEI, ainsi que des représentants du syndicat letton «Energuia» et du Conseil de l'énergie électrique de la Communauté.

Le rapport, présenté par Vassili Bondarev, Président d'«Electroprofsoyuz», spécifie, entre autres, que la décision du congrès précédent de transformer l'UIS en union régionale pour les pays CEI a été accomplie. Cela a permis de trouver des moyens supplémentaires pour protéger les salariés du secteur, de faire rapprocher leurs positions pour promouvoir la solidarité.

Cependant, la crise de l'économie dans la Communauté faisait obstacle à l'activité d'«Electroprofsoyuz». Pour cette raison, l'assistance aux processus d'intégration, dont dépend l'amélioration du niveau de vie des travailleurs du secteur, reste la principale tâche de l'UIS et de ses organisations affiliées.

Le Congrès a adopté deux documents importants: «Les grandes orientations de l'activité de l'UIS «Electroprofsoyuz» pour la protection socio-économique des travailleurs dans les années 2001-2005" et l'Appel d'instituer une zone énergétique commune des pays CEI, Appel adressé aux chefs d'Etat de la Communauté.

Vassili Bondarev a été réélu Président de l'UIS.

### **CGS: le Code-type du travail est mal utilisé**

L'établissement des modèles d'actes législatifs, appelés à améliorer la situation dans les rapports sociaux et de travail dans la CEI, est une des priorités de la Confédération générale des syndicats.

A la fin de l'année dernière, l'Assemblée interparlementaire des pays membres de la CEI a adopté la Conception du Code-type du travail, élaborée par la CGS, et l'a recommandée pour l'utilisation dans les législations des pays CEI.

Selon la note, établie par le Département juridique de la CGS, ces derniers temps, une bonne partie des dispositions de la Conception a été reprise dans de nouveaux actes législatifs réglementant les rapports de travail.

Néanmoins, plusieurs dispositions des législations nationales ne correspondent pas à la Conception du Code-type du travail. En premier lieu, il s'agit de la norme fondamentale qui exclut l'éventualité de réduction des droits de travail et des garanties sociales des salariés. Les nouveaux Codes du travail sont souvent en contradiction avec cette norme.

Par exemple, dans le nouveau Code du travail du Kazakhstan sont annulées les garanties relatives à l'embauchage et au licenciement des salariés, sont exclues les dispositions interdisant d'exiger au salarié d'effectuer des travaux non prévus par le contrat de travail. Il n'y a plus d'interdiction d'emploi des femmes et des jeunes aux travaux de nuit et aux travaux supplémentaires. Sont également annulés les articles déterminant les pouvoirs des syndicats en tant que représentants des salariés dans les rapports avec les employeurs.

Le Code du travail d'Azerbaïdjan autorise le licenciement de salariés pour le non-accomplissement de toute fonction de travail. Il n'est même pas nécessaire d'aviser le syndicat sur la rupture du contrat de travail.

La législation de plusieurs pays CEI élargit considérablement la possibilité de conclure le contrat de travail à durée déterminée, ce

qui restreint sensiblement les droits des salariés (Ukraine, Kazakhstan, Biélorussie).

Dans les Codes du travail actuels, sont quasiment inexistantes les normes qui correspondent aux dispositions de la Conception du Code-type du travail sur les droits collectifs de travail, sur la concertation sociale. Il s'agit notamment du droit du syndicat de participer à l'établissement des conditions du travail, à la répartition des revenus réalisés par l'entreprise, du droit de protection des responsables et militants syndicaux. Les modalités de négociations collectives dans le contexte du pluralisme syndical ne sont pas fixées. En même temps, on a conservé la règle selon laquelle on doit passer par plusieurs étapes lors de la solution d'un conflit collectif de travail, faute de quoi la grève est considérée illégale. Le Code du travail d'Azerbaïdjan prévoit la possibilité pour l'employeur de déclarer un lock-out bien que la Conception souligne qu'il doit être interdit.

La Conception met un accent particulier sur la nécessité de fixer législativement la rémunération minimale du travail au niveau au moins égal au minimum vital. Cependant, en réalité, aucun Code du travail national ne le prévoit pas. La Conception prête une grande attention aux questions de paiement régulier et complet des salaires, à la responsabilité de l'employeur pour le non-respect de cette obligation. Pourtant, les législations des pays CEI ne contiennent pas de mécanismes pour assurer ces garanties, la raison pour laquelle les normes sur les délais de versement des salaires ne sont qu'une déclaration (Moldavie, Ouzbékistan, Russie, Turkménistan).

Donnant ces exemples, les auteurs de la note arrivent à la conclusion peu réjouissante: poursuivant l'objectif de rendre la législation du travail conforme aux exigences du marché, les nouveaux Codes du travail des pays CEI lèsent, en règle générale, les droits de travail des citoyens. Ils ne contiennent pas de normes renforçant les garanties des salariés, comme le préconise la Conception.

Cependant, à l'avis de la CGS, la Conception adoptée du Code-type du travail pour les pays CEI fournit aux syndicats de la Communauté des arguments pour initier des propositions visant à perfectionner la législation du travail et pour mener des luttes en vue de leur adoption.

## **Tadjikistan: la paix est une valeur suprême**

Cette idée a marqué les travaux du 17e Congrès ordinaire des syndicats du Tadjikistan qui a eu lieu à Douchanbé le 26 mai 2001.

Le rapport d'activité a été présenté aux délégués (113 personnes) par Mouro dali Salikhov, Président de la Fédération des syndicats indépendants du Tadjikistan. La particularité principale du Congrès, a-t-il souligné, consiste en ce qu'il était convoqué dans les conditions de la paix instaurée à la suite de la signature, en juin 1997, du Protocole de Moscou sur la paix générale et la concorde dans le pays.

Le rapport spécifie notamment que pendant cinq années à venir les syndicats doivent poursuivre leur participation active à l'édification dans le but de:

- stabiliser l'économie par la reconstruction et le développement du pays, par l'encouragement de la production nationale;
- instaurer une rémunération juste et équitable du travail et de payer régulièrement les salaires;
- défendre les droits des citoyens au travail, de maintenir le droit syndical de contrôle et de protection du travail.

Se prononçant pour la promotion de la concertation sociale, la Fédération restera fermement sur ses positions. Répondant aux reproches concernant le manque de combativité, Mouro dali Salikhov a dit que la Fédération et ses organisations affiliées s'abstenaient, parfois sciemment, d'aggraver la situation vu le prix de la paix, toujours fragile, dans le pays, ainsi que pour maintenir la structure syndicale.

Le Congrès a prêté une attention particulière à la consolidation des syndicats. Il a été constaté qu'on était parvenu à maintenir la structure syndicale, à renforcer les syndicats de base, à élargir la formation syndicale, l'information. Le journal syndical «Solidarnost» a réapparu juste avant le 17e Congrès.

Les congressistes ont exprimé leur gratitude pour l'aide apportée à la Fédération par la CGS et ses organisations affiliées, unions syndicales sectorielles internationales.

Le Congrès a adopté le Programme d'actions pour les années 2001-2006, a apporté des modifications aux Statuts suivant lesquelles un Conseil général est institué comme instance syndicale suprême entre congrès. Il est formé selon le principe de représentation directe de chaque organisation affiliée. Un Comité exécutif du Conseil général est également prévu.

Mouro dali Salikhov a été réélu Président de la Fédération.

### **La CGS appelle à une progression plus rapide de l'égalité entre hommes et femmes**

La Commission de la CGS des femmes travailleuses s'est réunie à Moscou le 25 avril dernier. Elle a discuté des mesures visant à améliorer la situation des femmes en activité, mesures proposées par les gouvernements des pays CEI en application des décisions de la Conférence de Pékin. On a constaté l'attention soutenue pour ces problèmes de la part des centrales syndicales nationales. Sur la base des recommandations, élaborées par la CGS, des chapitres spéciaux, relatifs aux problèmes des femmes, de la maternité et de l'enfance, sont inclus dans plusieurs accords tripartites.

Tatiana Frolova, membre de la Commission, Vice-Présidente de la Fédération des syndicats indépendants de Russie (FNPR), a parlé de l'activité de la centrale russe qui a pour objectif l'égalité effective entre les hommes et les femmes. Notamment, la FNPR analyse les projets d'actes législatifs sur la situation et le travail des femmes en Russie. On procède à la reconstitution des commissions des femmes auprès des organes syndicaux à tous les niveaux. Une résolution sur l'égalité sociale des femmes sera adoptée au prochain Congrès de la FNPR prévu au mois de novembre 2001.

D'autre part, la Commission a noté que la situation des femmes de la CEI changeait très lentement. La plupart des lois et programmes s'y rapportant ne sont que des déclarations de bonne intention en raison d'absence de moyens financiers. On continue à constater beaucoup de violations des droits de femmes dans le domaine de la protection du travail. Certains pays CEI ont relevé l'âge de la retraite des femmes.

La Commission a pris la décision d'organiser une «table ronde» sur le développement du mouvement des femmes dans les syndicats de la Communauté.

### **Les syndicats de la CEI préoccupés par la violation de leurs droits**

Un Forum syndical international sur la liberté d'association s'est tenu à Moscou les 26-27 mai 2001. Organisé par l'OIT en coopération avec la CISL, certains Secrétariats professionnels internationaux et le Centre de solidarité AFL-CIO, il a étudié les graves problèmes du mouvement syndical de la CEI. Plus de 300 délégués de la plupart des pays de la Communauté ont participé à ses travaux.

Deux questions ont figuré au centre des débats: comment les conventions de l'OIT NN 87 et 98 sont-elles appliquées, dans quelle mesure les Codes du travail nationaux, les lois sur les syndicats, sur les conventions collectives et conflits collectifs correspondent aux conventions de l'OIT? Les conventions concernant ces questions sont ratifiées par presque tous les pays CEI et donc font partie de leurs systèmes juridiques.

Les discussions ont fait ressortir l'identité de violations de la liberté d'association, des droits syndicaux dans tous les pays CEI. Il s'agit des violations suivantes: pression accrue sur les syndiqués exercée par la direction, système compliqué d'enregistrement juridique des syndicats, ingérence de l'Etat dans les affaires syndicales et restrictions juridiques des activités des syndicats, partialité des tribunaux, manquement des employeurs à la conclusion des conventions collectives.

Les normes des lois sur les conflits collectifs ont fait l'objet d'une vive critique. Si on les suit à la lettre, il sera impossible d'organiser et de mener une vraie grève en raison des procédures compliquées à suivre avant la déclaration de la grève. Le peu d'information dans les masse-médias sur les droits syndicaux est un problème général pour toute la CEI.

Tous les participants au Forum se sont montrés préoccupés par la révision de la législation du travail déjà effectuée dans certains pays CEI et en cours de préparation en Russie. Généralement, les nouvelles normes aggravent la situation quant aux droits et libertés syndicaux. Les délégués ont constaté avec amertume qu'on n'était pas loin de la situation où les conventions de l'OIT seraient l'unique arme réelle pour défendre aux tribunaux les droits des travailleurs et des syndicats.

Les participants au Forum sont parvenus à la conclusion que les violations des droits et libertés syndicaux prennent de l'ampleur dans toute la CEI et que la lutte contre ce phénomène doit être généralisée.

### **Kazakhstan: 10 ans du syndicalisme rénové**

«Les syndicats forts constituent une protection sûre des travailleurs», tel a été le slogan de la réunion syndicale nationale tenue les 2-4 avril dernier à Astana. On l'a organisée dans le cadre d'une série d'initiatives prises par la Fédération des syndicats du Kazakhstan et consacrées au 10e anniversaire de l'indépendance du pays. Quelques 200 délégués des structures syndicales professionnelles et régionales et les responsables des syndicats de branche sont venus pour assister à la réunion.

Les responsables et militants syndicaux ont discuté des questions du développement du mouvement syndical national rénové, ont examiné le projet de Conception de la protection sociale de la population. Une attention particulière a été portée sur le nouveau système de rapports de travail, sur la loi concernant la concertation sociale, sur la façon de mener les négociations avec les employeurs. Les participants à la réunion ont pris connaissance de l'activité législative de la centrale effectuée par l'intermédiaire du groupe syndical parlementaire.

### **Kirghizistan: concertation sociale en action**

Le Kirghizistan est un des rares pays situés sur le territoire ex-soviétique où, dès le début des années 90, se pratique la concertation sociale entre l'Etat et les syndicats.

Dans le cadre du dialogue social, un entretien s'est tenu le 25 avril dernier entre Osmonakoun Ibraïmov, Secrétaire d'Etat du Kirghizistan, et la direction de la Fédération des syndicats du Kirghizistan (FSK), des unions territoriales et sectorielles du pays. Au cours de la rencontre, les leaders syndicaux ont été informés des mesures relatives à la protection sociale de la population, prévues par le gouvernement, notamment du relèvement des salaires, pensions de retraite, allocations.

Vu que le Kirghizistan a proclamé 2001 Année du tourisme, le Secrétaire d'Etat s'est prononcé

pour la coopération avec les syndicats dans le développement de cette industrie. Il est à noter que les syndicats kirghiz ont pu maintenir en leur propriété des maisons de repos, de cure, des établissements du tourisme qu'ils possédaient autrefois.

Pour leur part, les syndicalistes ont soulevé des questions d'actualité: rémunération du travail, versement régulier des pensions, réduction des prix d'électricité et des services, création d'emplois. Sanguyn Bozgounbaev, Président de la FSK, a remis au Secrétaire d'Etat un paquet de documents se rapportant à ces problèmes pour leur solution au niveau du gouvernement.

### **Moldavie: recherche de l'unité syndicale**

Comment élever le rôle des syndicats dans la société, rendre plus efficace leurs activités dans la nouvelle situation, créée à la suite des élections parlementaires en Moldavie et de l'arrivée au pouvoir d'un nouveau Président du pays, tels étaient les sujets de discussions de Vladimir Scherbakov, Président de la CGS, pendant sa visite en Moldavie. Elle a eu lieu les 2-4 mai 2001.

Au cours des entretiens avec les responsables de la Confédération des syndicats de Moldavie (CSM), organisation affiliée à la CGS, avec les leaders des syndicats sectoriels, il a été question notamment de la recherche des voies de rétablissement de l'unité syndicale. Comme on le sait, une scission des syndicats moldaves s'est produite juste après le Congrès de la Confédération générale des syndicats de Moldavie (actuellement CSM) tenu en décembre 2000. 14 syndicats de branche sont sortis de la CSM et ont constitué la Confédération des syndicats libres de Moldavie «Solidarnost».

«De notre point de vu, a dit le Président de la CGS, c'était un événement regrettable. Nous tenons en estime les syndicats affiliés à la Confédération nouvellement créée, d'autant plus que plusieurs d'entre eux adhèrent à nos unions syndicales professionnelles internationales. Nous sommes prêts à contribuer à rechercher des compromis, qui arrangeraient les deux parties. Mais c'est aux syndicats moldaves qu'il appartient de surmonter la scission».

\* \* \*

La session du Conseil de la Confédération des syndicats de Moldavie, convoquée le 15 mai

2001, a démis Yon Godonoga des fonctions de Président de la CSM. Petru Chiriac, l'ex-Vice-Président de cette centrale syndicale nationale a été élu Président.

### **Russie: priorités des syndicats en 2001**

Mikhaïl Chmakov, Président de la Fédération des syndicats indépendants de Russie (FNPR) a intervenu à la Conférence des syndicats de Saint-Pétersbourg et de la région de Léninegrad pour faire un exposé sur les préoccupations principales des syndicats russes cette année.

La majoration du salaire demeure le premier objectif. Notamment, son minima est à faire rapprocher du minimum vital non pas en 10 ou en 20 ans, comme le proposent certains membres du gouvernement, mais dans une période plus courte. A partir du premier juillet 2001, le SMIG sera porté à 300 roubles (10 dollars US) par mois; il faut le considérer à 750 roubles (25 dollars) en dressant le budget public pour 2002.

Le leader de la FNPR a également souligné la nécessité de payer les arriérés de salaires qui ont diminué, mais font toujours une grosse somme - 30 milliards de roubles (1 milliard de dollars). Les syndicats doivent veiller à ce que des arriérés ne recommencent pas à se former.

Les syndicats et les travailleurs ont su s'opposer et empêcher l'adoption par la Douma de la version gouvernementale du Code du travail. Une commission de conciliation s'est mise au travail avec la participation des syndicats. Cependant, il existe encore au gouvernement l'opinion sur «la nécessité d'avoir un Code du travail plus dur qui délierait les mains des employeurs». Donc, l'éventualité d'actions collectives et de pression sur les députés du parlement n'est pas à exclure.

Le Président de la FNPR a réitéré la revendication syndicale sur l'annulation de la contribution sociale généralisée (CSG) et le retour au système de sécurité sociale solidaire basée sur un fonds approprié. Malgré les assurances, données par le gouvernement, la mise en pratique l'année dernière de la CSG à la place du Fonds de sécurité sociale et la consolidation des moyens au budget public ont déjà eu des conséquences négatives pour la couverture sociale des travailleurs: l'alimentation diététique et le repos des travailleurs ne sont plus financés, il s'agit déjà

de réduire le nombre d'enfants dans les colonies de vacances.

Un des problèmes les plus épineux, auquel les syndicats doivent faire face, est le rajeunissement des cadres. Mikhaïl Chmakov a souligné la nécessité d'attirer, de manière motivée, les jeunes aux syndicats, de les former et d'encourager à assumer les responsabilités.

### **Russie: sécurité du pays menacée par de bas salaires**

Une telle conclusion est faite par le Conseil général de la FNPR à sa session tenue à Moscou le 23 mai dernier.

Présentant le rapport, Mikhaïl Chmakov, Président de la centrale syndicale, a fait état de la politique primitive de la main-d'oeuvre à bon marché appliquée en Russie au cours de dix années de réformes. Depuis 1996, la FNPR n'arrive pas à s'entendre avec le gouvernement à propos de la rémunération du travail et du niveau du salaire. Proposée par le gouvernement, la stratégie du développement jusqu'en 2010 ne contient pas de solutions convenables des problèmes du salaire et fait durer en fait la politique de retenue de sa croissance. La Fédération estime inadmissible la continuation d'une telle politique.

Aujourd'hui, le SMIG en Russie est égal à 200 roubles (7 dollars US) par mois, le salaire moyen, à 3000 roubles, le minimum vital par personne, à 1400 roubles.

Le Conseil général a demandé aux organisations syndicales de chercher à porter le SMIG, au cours des négociations collectives dans les années 2001-2002, au niveau du minimum vital et à obtenir le salaire moyen égal à quatre minimums vitaux. Il convient d'utiliser tous les moyens conformes à la législation, y compris les actions collectives, pour atteindre ces objectifs.

A l'avis de la FNPR, la réforme salariale ne peut plus attendre, au risque de graves conséquences pour la Russie. Le bas salaire constitue un vrai frein au développement de la consommation et, par conséquent, à la croissance économique. Il retarde la progression des classes moyennes qui sont la base de la stabilité et de la paix sociale dans le pays. Le fossé s'élargit entre la couche nantie qui ne fait que 1,5 % de la population

et la grande majorité se trouvant au-dessous du seuil de pauvreté.

La résolution «Sur le rôle du salaire dans le développement de l'économie, de la société, de la famille» a constitué le bilan des travaux de la session du Conseil général.

### **Russie: les cheminots sont prêts à la lutte**

Le secteur du transport par le chemin de fer aborde une large réforme. Cependant, un document volumineux sur la conception de la restructuration de cet important secteur économique, établi par des bureaucrates, ne dit rien sur les conséquences sociales des changements à venir.

Pour cette raison, le 27 Congrès du syndicat russe des cheminots a mis l'accent sur le renforcement de la composante sociale des transformations. Une résolution appropriée a été adoptée.

D'après Anatoli Vassiliev, Président du syndicat, seulement 60 % des propositions syndicales sont incluses dans la version finale de la Conception remise au gouvernement pour discussion. L'essentiel (salaire et garanties sociales) ne figurent pas dans le document. Tenant compte de la spécificité du secteur (responsabilité et surcharges), il est justifié de constater que les cheminots sont sous-payés. Avec un salaire mensuel moyen de 3870 roubles (136 dollars US), ils sont à la 9e position au classement national de salaires et avant-derniers parmi d'autres catégories de salariés de transport. Cela donne raison à la revendication du syndicat d'augmenter de 100-150 % la rémunération du travail dans le secteur. Sinon, le reflux des ouvriers qualifiés ne cessera pas, ce qui est devenu un vrai problème pour les chemins de fer.

Traditionnellement, les cheminots en Russie se servent d'une infrastructure sociale bien développée (soins médicaux, y compris la prévention, loyer, garderies d'enfants, éducation, repos). Dans une grande mesure, les établissements sociaux retiennent les travailleurs dans le secteur. En témoigne l'expérience syndicale longue d'un siècle.

Anatoli Vassiliev est convaincu que le syndicat «est capable de prouver son bon droit» et de faire appliquer les revendications ouvrières. Dans tous les cas, le syndicat n'abandonnera

pas ses positions quant aux salaires et garanties sociales.

### **Ukraine: stratégie de développement des syndicats**

A sa session du 11 avril 2001, le Conseil de la Fédération des syndicats d'Ukraine (FSU) a analysé l'état du mouvement syndical national et a étudié les moyens pour le consolider.

La session avait été précédée d'un long travail préparatoire: séminaires et conférences dans 12 villes, sondages d'opinion auprès des centaines de militants dans toutes les régions, «tables rondes» avec la participation des experts de la FSU.

Les rapports d'Alexandre Stoïan, Président de la Fédération et de Valentin Pojidaïev, Vice-Président, les interventions des participants à la session ont fait ressortir des orientations visant à consolider la structure syndicale, à accroître le prestige des syndicats en Ukraine. Parmi les orientations figurent la motivation d'adhésion à actualiser et le regroupement des syndicats à réaliser. Une importance particulière revient à la solution du problème des cadres et à l'élévation du niveau de la qualification des permanents et militants, notamment par le développement de la formation syndicale, par le perfectionnement du travail d'information. Il est prévu de pourvoir la FSU d'un site Internet.

Par tradition, la Fédération participe activement aux activités législatives. Ainsi, des députés du parlement, mandatés par la FSU, ont soumis à l'organe législatif suprême actuel 36 projets de loi relatifs à la protection des travailleurs.

Le Conseil de la Fédération a examiné les questions de la stratégie électorale ayant pour but d'accroître la représentation syndicale au parlement d'Ukraine après les prochaines élections qui auront lieu le 31 mars 2002. A présent, les syndicats ont sept députés au parlement national et 2000 autres aux organes législatifs locaux.

Le Conseil a pris la décision d'accélérer l'établissement et l'adoption de l'Accord général pour les deux années à venir.

Il a été également décidé d'entamer la procédure d'adhésion de la FSU à la Confédération internationale des syndicats libres. En même temps, le Conseil a souligné que la Fédération restait une organisation affiliée active de la Confédération générale des syndicats.

PUBLIÉ PAR LE DÉPARTEMENT INTERNATIONAL  
ET  
LE DÉPARTEMENT DE PROBLÈMES HUMANITAIRES ET D'INFORMATION DE LA CGS  
42, LENINSKY PROSPECT  
117119, MOSCOU, RUSSIE  
TÉLÉFAX +7(095) 938-2155  
TÉLÉPHONE +7(095) 938-7915  
+7(095) 938-8339  
TÉLEX 411010  
SITE INTERNET: [www.vkp.ru](http://www.vkp.ru); E-MAIL: [inter@vkp.ru](mailto:inter@vkp.ru)

---

**LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES SYNDICATS (CGS), UNION INTERNATIONALE,  
A ÉTÉ CRÉÉE À SON PREMIER CONGRÈS LE 16 AVRIL 1992.**

**SES STATUTS ADOPTÉS AU PREMIER CONGRÈS ONT ÉTÉ PARTIELLEMENT MODIFIÉS  
ET COMPLÉTÉS AU DEUXIÈME CONGRÈS DE LA CGS, LE 22 SEPTEMBRE 1993, ET AU TROISIÈME CONGRÈS DE LA CGS, LE  
18 SEPTEMBRE 1997.**

**LES OBJECTIFS PRINCIPAUX DE LA CGS SONT LES SUIVANTS:**

**LA COORDINATION DES ACTIONS DE SES ORGANISATIONS AFFILIÉES DANS LE DOMAINE DE LA DÉFENSE  
DES DROITS SOCIAUX DES TRAVAILLEURS, DES ÉTUDIANTS ET DES RETRAITÉS;  
LA PROTECTION DES DROITS ET DES GARANTIES DE L'ACTIVITÉ DES SYNDICATS;  
LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOLIDARITÉ SYNDICALE INTERNATIONALE  
ET COORDINATION DE LA POLITIQUE INTERNATIONALE DE SES ORGANISATIONS AFFILIÉES.**

**LA CGS RÉALISE SON ACTIVITÉ CONFORMÉMENT AUX NORMES UNIVERSELLEMENT RECONNUES  
DU DROIT INTERNATIONAL, SUR LES PRINCIPES DE L'AUTONOMIE TOTALE ET DE L'ÉGALITÉ EN DROITS  
ET EN OBLIGATIONS DES ORGANISATIONS AFFILIÉES.**

**LA CGS GROUPE ACTUELLEMENT LES CENTRALES SYNDICALES NATIONALES D'ARMÉNIE, DE BIÉLORUSSIE, DE GÉORGIE,  
DU KAZAKHSTAN, DE KIRGHIZISTAN, DE MOLDAVIE, DE RUSSIE, DU TADJIKISTAN, D'OUBÉKISTAN, D'UKRAINE,  
AINSI QUE 37 UNIONS INTERNATIONALES SYNDICALES DE BRANCHE. A ÉTÉ SIGNÉ UN ACCORD DE COOPÉRATION  
ENTRE LA CGS ET LA CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS D'AZERBAÏDJAN.**

**LA CGS EST OUVERTE POUR LA COOPÉRATION À TOUTE CENTRALE SYNDICALE  
INDÉPENDAMMENT DE SON AFFILIATION. D'AUTRE PART, L'ADHÉSION À LA CGS  
NE LIMITE PAS L'AUTONOMIE DE SES ORGANISATIONS AFFILIÉES.**

**LA CONFÉDÉRATION A LE STATUT D'OBSERVATEUR AUPRÈS DE L'ASSAMBLÉE INTERPARLEMENTAIRE DES ÉTATS DE LA CEI,  
DU CONSEIL DES CHEFS D'ÉTATS ET DES PREMIERS-MINISTRES DE LA CEI,  
DU COMITÉ ÉCONOMIQUE INTERÉTATIQUE DE LA CEI, ETC.**

**AU PLAN INTERNATIONAL, ELLE A LE STATUT CONSULTATIF RÉGIONAL DE L'OIT, DE L'ECOSOC ET DU DIP DE L'ONU.**

**LE CONGRÈS EST L'ORGANE SUPÉRIEUR DE LA CGS QUI EST CONVOQUÉ AU MOINS UNE FOIS TOUTS LES CINQ ANS  
ET C'EST LE COMITÉ EXÉCUTIF QUI L'EST ENTRE LES DEUX CONGRÈS.**

**LE CONTRÔLE FINANCIER EST EFFECTUÉ PAR LA COMMISSION DE CONTRÔLE FINANCIER DE LA CGS.**

**VLADIMIR SCHERBAKOV EST PRÉSIDENT DE LA CGS.**

**CHER LECTEUR,**  
Le bulletin d'information de la CGS "Inform-Contact" est également diffusé par E-mail. En outre,  
les versions française et anglaise de notre publication sont disponibles sur notre site Internet:  
[www.vkp.ru](http://www.vkp.ru)